



Date de dépôt : 30 mai 2025

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Céline Bartolomucci, Marjorie de Chastonay, Dilara Bayrak, Angèle-Marie Habiyaqare, Julien Nicolet-dit-Félix, Lara Atassi, Uzma Khamis Vannini, Yves de Matteis, Sophie Bobillier, Philippe de Rougemont, Emilie Fernandez, Pierre Eckert, Christina Meissner, Léo Peterschmitt pour que le canton de Genève rejoigne les rangs de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature

Rapport de Pierre Eckert (page 4)

Proposition de motion (3069-A)

pour que le canton de Genève rejoigne les rangs de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que Genève accueille le bureau européen du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;
- que Genève héberge également depuis 1999 la Maison internationale de l'environnement (MIE), un large réseau d'organisations internationales, institutions et secrétariats du domaine environnemental et du développement durable ;
- que le canton de Genève a déclaré l'urgence climatique en décembre 2019¹ ;
- que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)² est l'une des organisations mondiales les plus influentes et reconnues pour la conservation de la biodiversité et la promotion du développement durable, et qu'elle regroupe 1400 membres de divers horizons (gouvernements, ONG, associations, etc.) ;
- que l'adhésion à l'UICN permettrait au canton de Genève de bénéficier d'un réseau de coopération international en matière de conservation de la nature, de partager des expériences, des connaissances et des outils avec les autres membres (Etats, agences gouvernementales, ONG, etc.) et contribuerait donc à augmenter encore son rayonnement international ;
- les bénéfices potentiels pour Genève en matière de visibilité, d'accès aux financements et d'opportunités pour organiser et accueillir des événements de portée internationale en lien avec les priorités de l'UICN ;

¹ Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 4 décembre 2019 :
<https://www.ge.ch/document/communique-presse-du-conseil-etat-du-4-decembre-2019>

² <https://iucn.org/fr>

- l'annonce de l'adhésion du canton de Vaud à l'UICN³ le 11 novembre 2024,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour inscrire le canton de Genève comme membre de l'UICN.

³ Source : Communiqué de presse – <https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiquelcantondevaudrejointlunioninternationalepourlaconservationdelanature>

Rapport de Pierre Eckert

La commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après : CACRI) a examiné cette motion sous la présidence de M^{me} Jacklean Kalibala durant les trois séances suivantes : 28 janvier, 25 mars et 6 mai 2025. Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier, et M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de commissions (SGGC), a assisté aux travaux sur cet objet.

Bref résumé

L'UICN est l'autorité mondiale s'occupant du statut du monde naturel et des mesures nécessaires pour le sauvegarder. Elle compte 1400 membres de toutes natures, des gouvernements de toutes tailles allant de la commune à des cantons, des régions ou des nations, par exemple la Suisse. De nombreuses associations et fondations nationales et internationales sont également membres.

En tant que lieu de siège de nombreuses organisations internationales, le canton de Genève serait le bienvenu dans l'union. La modeste cotisation annuelle est de 7430 francs. Outre l'aspect symbolique de cette adhésion en tant qu'intégration à la Genève internationale, les bénéfices ne sont pas négligeables. Le canton pourrait profiter d'un accès privilégié au réseau de l'UICN et aux expertises de ses scientifiques. Il pourrait aussi permettre de contribuer à mener un vrai débat sur la conservation de la nature en Suisse. D'autres arguments peuvent être trouvés dans la suite de ce rapport.

La prochaine candidature peut être déposée d'ici au 30 juin 2025 et permettrait une décision au mois de septembre. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'agir rapidement dès l'acceptation en plénière de cette motion.

En conclusion, **par 11 oui, 2 non et 2 abstentions, la commission vous encourage à soutenir cette proposition de motion.**

Auditions et décision

Présentation de M^{me} Céline Bartolomucci, auteure

M^{me} Bartolomucci explique que l'UICN est l'organisation mondiale la plus influente concernant la protection de la nature et qu'elle est basée à Gland ; c'est une organisation qui compte 1400 membres, soit des gouvernements et des associations. Elle précise que cette entité existe depuis 1948. Elle rappelle qu'à Genève de nombreuses organisations sont actives dans ce domaine sans être très visibles, et elle mentionne que rejoindre les rangs de l'UICN

permettrait de mettre en lumière ces organisations genevoises et de favoriser le réseautage. Elle ajoute que l'UICN est l'organisation qui dresse l'inventaire des espèces menacées et que cet inventaire sert non seulement de référence dans le monde entier, mais également plus localement, comme au département du territoire à Genève.

Elle ajoute que rejoindre l'UICN, comme le canton de Vaud, implique une cotisation annuelle de 7430 francs, l'UICN proposant différents types de statuts pour ses membres. Elle ajoute que la démarche, pour en faire partie, implique une demi-journée et quelques mois de traitement pour l'acceptation du dossier. Elle ajoute que cette union offre différentes commissions techniques et des communautés scientifiques. Elle déclare encore que rejoindre cette union permettrait que les politiques locales soient prises en compte. Elle ajoute que l'idée est encore de marquer le soutien du canton à cette organisation. Quant à la charge de travail, elle dépend en fin de compte de la volonté que l'on souhaite y mettre. Elle observe que l'UICN organise également des événements mondiaux comme des congrès.

Un député (S) demande si la Suisse est membre.

M^{me} Bartolomucci acquiesce. Elle ajoute qu'à ce niveau, les décisions restent très « macro ». Elle répète que l'UICN regroupe plusieurs types de membres et elle mentionne que les cantons sont considérés comme des gouvernements infranationaux. Elle ajoute que Genève pourrait ainsi participer avec ses propres problématiques. Elle précise que son interlocuteur vaudois estime que plus cette organisation comptera de cantons, plus les réalités locales seront prises en compte. Elle ajoute que le canton de Vaud a signé une motion pour soutenir le poids des décisions des cantons prises au sein de l'union.

Une députée (S) demande si une coordination se fait entre les cantons.

M^{me} Bartolomucci acquiesce en déclarant que c'est Pro Natura qui pilote cette coordination.

Un député (PLR) se demande s'il n'y a pas une contradiction à intégrer cette instance par rapport à l'Office fédéral de l'environnement. Il pense dès lors qu'il serait en effet intéressant d'entendre Pro Natura. Il se demande pourquoi les autres cantons ne sont pas membres de cette union. Il se demande également si le canton de Vaud n'a pas intégré cette entité, car celle-ci a son siège sur son territoire.

M^{me} Bartolomucci ne voit pas de contradiction. Elle imagine que de nombreux cantons n'ont pas forcément conscience de l'existence de cette organisation. Elle ajoute qu'il est clair que la proximité du siège de l'UICN a représenté un argument pour l'adhésion du canton de Vaud. Elle répète qu'intégrer cette union permettrait à Genève de s'exprimer.

Une députée (MCG) remarque qu'il y a des niveaux très différents entre les membres qui peuvent être, par exemple, des Etats australiens. Elle observe qu'il y a un focus pour le moment sur un type d'antilope, et elle ne voit pas en quoi Genève peut être concernée.

M^{me} Bartolomucci répète qu'il y a 1400 membres et que cette union est basée sur la science pour la promotion de la biodiversité. Elle ajoute que les parcs naturels en Suisse sont rangés et fondés sur les principes définis par l'UICN.

La députée (MCG) demande si les listes des espèces menacées ne sont pas rédigées également par d'autres entités.

M^{me} Bartolomucci répond que c'est l'UICN qui chapeaute ces listes.

Un député (MCG) constate que l'UICN est très contrastée et fonctionne un peu comme la Croix-Rouge avec des comités nationaux. Il relève que les milieux des zoos et de la chasse sont également représentés au sein de l'UICN. Il ajoute être surpris par les combats que l'union soutient, notamment le soutien aux populations indigènes. Cela étant, il remarque que, vue de l'extérieur, cette organisation semble très incohérente.

M^{me} Bartolomucci répond que cette incohérence relève de la diversité inhérente à l'environnement. Elle remarque que c'est une grande organisation qui est le reflet de la planète en fin de compte.

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, et de M. Bertrand von Arx, directeur de service, OCAN – DT

M. Hodgers déclare que l'Union internationale pour la conservation de la nature a de nombreuses activités ainsi que des liens avec les autorités locales. Il ajoute que cette organisation a pour mission fondamentale de créer des standards qui sont appliqués à Genève. Cela étant, il déclare qu'adhérer à cette organisation, au-delà de la dimension symbolique, n'apporterait rien de concret pour les services du canton. Il rappelle par ailleurs que la politique étrangère relève de la Confédération et il ne voit pas la pertinence pour Genève que le canton adhère à cette organisation. Il craint, si ce devait être le cas, que Genève soit amenée à contribuer financièrement à différents programmes scientifiques ou à des colloques internationaux, mais il déclare que ce n'est pas le rôle des services du canton.

Il pense qu'il faut continuer les bonnes collaborations sans pour autant intégrer les rangs de l'UICN. Il ajoute qu'il est également possible d'être membre sans assister à rien, bien entendu, mais il doute de la plus-value de ce scénario.

Un député (PLR) se demande si adhérer à l'UICN n'entraînerait pas un nivellement vers le bas des normes genevoises qui sont supérieures.

M. Hodgers répond qu'il n'y a pas de risque, ce d'autant plus que la Suisse est membre, ce qui implique que Genève est déjà concerné par les normes de l'UICN.

M. von Arx ajoute que ce sont des normes qui sont appliquées à l'ensemble de la planète et qui donnent des cadres dans lesquels s'inscrivent les normes cantonales.

Une députée (Ve) demande deux ou trois exemples de normes cantonales supérieures aux normes de l'UICN.

M. von Arx répond que Genève définit ses priorités en fonction des normes de l'UICN et de ses listes rouges. Il ajoute que ces normes internationales sont un outil de travail. Il ajoute que les changements de normes se font au niveau des pays. Il ajoute qu'il y a par ailleurs des travaux scientifiques qui sont menés par des groupes d'experts, dans lesquels, du reste, il a jadis siégé.

Un député (UDC) demande quels seraient les impacts financiers de cette adhésion.

M. Hodgers répond que tout dépend de l'implication que l'on veut bien y mettre. Il doute, cela étant, que le Conseil d'Etat accepte d'affecter des ETP à des discussions internationales. Il mentionne que la dépense pourrait donc osciller de quelques milliers de francs à quelques dizaines de milliers de francs.

Audition de M^{me} Sarah Pearson Perret, présidente du comité UICN suisse, et de M^{me} Sarah Caillet, membre de l'UICN internationale

M^{me} Caillet procède à une présentation (en annexe). Elle explique être responsable des adhésions à l'UICN. Elle rappelle que l'UICN est l'autorité mondiale s'occupant du statut du monde naturel et des mesures nécessaires pour le sauvegarder. Elle ajoute qu'il s'agit d'une ONG fondée le 5 octobre 1948 à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau et qu'elle s'intitulait, à l'origine, Union internationale pour la protection de la nature et qu'elle a été rebaptisée sous son nom actuel en 1956. Elle précise que la Suisse a contribué à la création de l'UICN en 1948 et que son siège se trouve d'ailleurs en Suisse, dans le canton de Vaud, à Gland, depuis 1980. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle le canton de Vaud est membre de l'UICN, le Conseil d'Etat vaudois soutenant l'organisation tout comme la commune de Gland qui offre à celle-ci les droits de superficie du terrain qu'elle occupe.

Elle déclare que l'UICN possède le réseau le plus vaste au monde dans le domaine de la protection de l'environnement avec plus de 1400 membres et

des experts qui partagent leurs expertises. Elle remarque que l'UICN a pour mission d'influer auprès des gouvernements afin de lutter pour la sauvegarde de l'environnement, et qu'elle soutient des projets en s'associant à différents acteurs privés et gouvernementaux ainsi que l'ONU. Elle remarque que l'UICN informe ses membres en proposant des outils valables scientifiquement, notamment la liste des espèces menacées qui fait référence, ou l'index de nature urbaine qui permet de mesurer l'impact écologique des villes. Elle ajoute que l'UICN a permis d'influencer les politiques de nombreux pays en matière environnementale ainsi que les privés. Elle signale par ailleurs que l'UICN a un statut d'observateur auprès des Nations Unies et qu'elle a participé à la création de traités internationaux, notamment la convention du patrimoine mondial en 1980, la convention de Ramsar sur les zones humides adoptée par 90% des Etats membres de l'ONU, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, ou la convention sur la diversité biologique qui est certainement le document clé du développement durable.

Elle explique que les membres permettent l'avancement du positionnement de l'UICN, notamment à l'échelle internationale. Elle remarque que l'UICN mène également des projets avec des partenaires. Elle ajoute que les 1400 membres sont des Etats, des ONG nationales ou internationales, des organisations de peuples autochtones qui se rassemblent en comités régionaux et interrégionaux. Elle déclare que les experts se rassemblent, quant à eux, en 7 commissions selon des thématiques spécifiques. Elle ajoute que 39 conseillers sont élus au congrès de l'UICN, représentant les différentes régions, le conseil ayant en charge la définition des priorités. Elle indique qu'il existe en outre une cinquantaine de bureaux régionaux en déclarant que l'UICN fonctionne selon une dynamique très démocratique puisqu'elle demande les positions de ses membres très fréquemment. Elle remarque que l'évènement phare de l'organisation est le Congrès mondial de la nature, qui est organisé tous les 4 ans. Elle précise que le prochain congrès se déroulera en octobre 2025 à Abu Dhabi, un congrès hybride puisque de nombreuses contributions se feront à distance.

Elle répète que l'UICN rassemble des organisations de toutes tailles et de toutes cultures à travers le monde ; une spécificité propre à l'UICN. Elle déclare qu'en 2021, une nouvelle catégorie a été adoptée pour l'échelle régionale pouvant intégrer un canton. Elle précise que 21 organisations suisses sont membres de l'UICN, notamment le canton de Vaud, des ONG et la Confédération. **Elle mentionne que chaque membre a la possibilité d'influer sur l'UICN.** Elle évoque encore quelques membres tels la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Paris, Mexico, ou le département des

Bouches du Rhône, et elle déclare que **la perspective de pouvoir accueillir le canton de Genève est réjouissante en raison de son statut international qui permettrait de renforcer le maillage existant.** Elle ajoute que cet engagement du canton serait dans l'alignement avec ses engagements environnementaux, ce d'autant plus que c'est à Genève que différents événements annuels de haut niveau sont organisés. Elle rappelle que le rayonnement de Genève est important, **Genève qui abrite plusieurs ONG membres de l'UICN.**

Elle remarque que l'implication du canton au sein de l'UICN lui **offrirait un accès au réseau de cette dernière et aux expertises de ses scientifiques.** Elle ajoute que la procédure d'adhésion dure 4 à 5 mois, selon des dates arrêtées, avec une cotisation se montant à 7430 francs par an. Elle ajoute qu'un membre de l'UICN peut ensuite devenir membre des comités nationaux s'il le souhaite.

M^{me} Pearson Perret ajoute que la plus-value du comité suisse relève des horizons très divers qui y sont représentés ; **des membres qui sont des ressources et qui permettent de mener un vrai débat sur la conservation de la nature en Suisse.**

Un député (MCG) voit qu'il y a 27 organisations de peuples autochtones et il demande si ces organisations se trouvent en Amérique latine. Il demande quelle est la nature de ces organisations.

M^{me} Caillet répond que ces organisations viennent d'Amérique du Sud, d'Océanie et d'Afrique. Elle ajoute qu'il s'agit d'identités légales indépendantes qui peuvent fédérer de petites communautés.

Un député (PLR) déclare être membre de la commission consultative de la diversité biologique (CCDB) qui propose des mesures au canton. Il ajoute que ce dernier ne pourra jamais tenir nombre de ses engagements compte tenu des dynamiques démographiques et il se demande si intégrer l'UICN ne serait pas pour le canton un engagement ambigu.

M^{me} Caillet répond que les autorités infranationales jouent un rôle politique qui est indéniable. Elle remarque que chaque membre arrive avec ses propres réalités. Elle mentionne que le réseau infranational a émis une motion durant le dernier congrès afin de se donner plus de moyens, ce qui permettrait de donner plus d'arguments aux communes. Elle ajoute que les expertises se répercutent dans les réseaux des participants et jouent un rôle sur les influences développées par l'UICN.

M^{me} Pearson Perret ajoute que les membres du comité suisse voient un intérêt direct à appartenir à l'UICN, notamment en raison des échanges d'informations qui s'y déroulent. Elle déclare que cela ne permet pas de

résoudre le problème des futurs 800 000 habitants à Genève, bien entendu, mais précise que cette ouverture que représentent les organes de l'UICN suscite des idées. Elle évoque ainsi la « Liste verte » qui permet de qualifier la qualité des aires protégées, une mesure qui permet de rendre accessibles les projets mis en œuvre.

Le député (PLR) demande quels sont les critères d'acceptation ou de refus pour intégrer l'UICN.

M^{me} Caillet répond que la conformité administrative de l'entité est étudiée, à la suite de quoi une expertise est menée avec une démonstration mesurée sur les trois dernières années. Elle ajoute que les 1400 membres reçoivent les nouvelles candidatures et peuvent intervenir à cet égard. Elle précise que c'est le conseil de l'UICN qui rassemble in fine les différentes pièces et qui se prononce. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de refus, mais des demandes de compléments à plusieurs reprises.

Un député (PLR) demande quels sont les rapports entre l'UICN et le Conservatoire et Jardin botaniques de Genève.

M^{me} Pearson Perret répond que le Jardin botanique travaille dans des commissions, mais n'est pas membre de l'UICN. Elle remarque que le Jardin botanique est toutefois très intéressé à adhérer à l'UICN.

Un député (Ve) demande si la cotisation donne accès à l'ensemble des prestations.

M^{me} Caillet acquiesce.

Discussion et vote

Un député (PLR) estime que son groupe ne voit pas beaucoup de gestes de la part de l'exécutif, mais il pense que si cette organisation permet un accompagnement sur le développement de l'urbanisation, il ne s'y opposera pas.

Une députée (MCG) mentionne que son groupe acceptera cette motion sans grande illusion.

Un député (S) déclare que son groupe soutiendra également cette motion qui va dans le sens d'un accompagnement d'un développement cohérent du canton. Il ajoute qu'il n'y a guère à perdre au vu du montant de la cotisation, et il espère que cette adhésion permettra un impact positif sur le canton.

Un député (UDC) déclare que son parti soutient toutes les mesures en faveur de l'environnement et est convaincu que l'UICN réalise un excellent travail. Il ne voit cependant pas la plus-value d'une adhésion du canton à cette

organisation. Il ajoute que le canton de Vaud est dans une situation différente, puisque l'UICN a son siège sur son territoire.

Un député (Ve) rappelle les enjeux de la biodiversité et déclare que son groupe soutiendra évidemment cette motion, une adhésion qui revêt aussi une dimension symbolique. Il rappelle que Genève s'est par ailleurs impliquée dans la défense des organisations internationales, et qu'il y a là un geste à faire.

Un député (LJS) déclare que son groupe s'abstiendra, puisque la Confédération est déjà membre de l'UICN.

Un député (LC) déclare que son groupe soutiendra cette motion sans grand enthousiasme en regrettant que les personnes auditionnées n'aient pas été plus motivées.

La présidente passe au vote de la M 3069 :

Oui :	11 (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Non :	2 (2 UDC)
Abstentions :	2 (1 LJS, 1 MCG)

La M 3069 est acceptée.

En conclusion, **par 11 oui, 2 non et 2 abstentions, la commission vous encourage à soutenir cette proposition de motion.**



PRESENTATION DE L'UICN ET SYSTEME D'ADHESION

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Commission des affaires communales, régionales et internationales
Genève, Mardi 6 Mai 2025

M 3069 pour que le canton de Genève rejoigne les rangs de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature

*12h15 : Audition de Mme Sarah Pearson Perret, présidente du comité UICN suisse, accompagnée de Mme Sarah Cailliet, responsable des adhésions de l'UICN.
Discussion et vote éventuel*

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



AGENDA

1. Qu'est que l'UICN ?
2. L'UICN et le Canton de Genève
3. Être Membre de l'UICN en tant qu'autorité infranationale





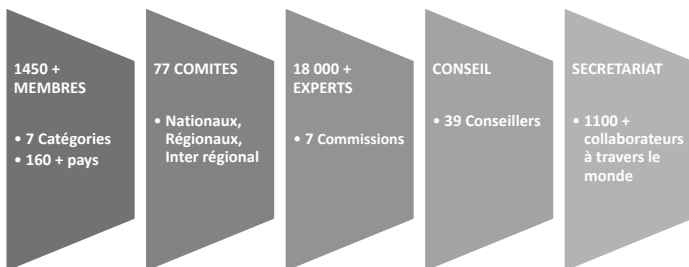
L'UICN EST L'AUTORITE MONDIALE CONCERNANT LE STATUT DU MONDE NATUREL ET LES MESURES NECESSAIRES POUR LE SAUVEGARDER

- Faire progresser le droit international de la conservation
- Développer des outils de conservation à l'échelle internationale
- Actions directes de conservation
500+ projets
160+ pays

3



COMPOSANTS PRINCIPAUX



4



CONGRES MONDIAL DE LA NATURE

Abu Dhabi, UAE
9-15 Octobre 2025

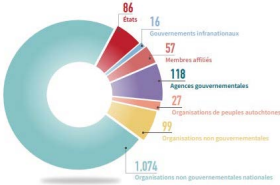


Congrès mondial
de la nature
de l'**UICN**
Abu Dhabi 2025



LES MEMBRES DE L'UICN

Répartition des Membres de l'UICN par type



Répartition des Membres de l'UICN



Membres de l'UICN en Suisse (1 Comité National)

ONG Internationale	5
ONG Nationale	14
Autorité Infranationale	1
Etat	1
Grand Total	21

Données 2023, et 2025 pour la Suisse





L'UICN ET LE CANTON DE GENEVE

- Alignement avec les engagements environnementaux du Canton
- Présence d'événements annuels de l'UICN de haut niveau (Leaders Forum)
- Rayonnement et influence à l'échelle internationale accrus

7



ETRE MEMBRE DE L'UICN

- L'impact des autorités infranationales pour la conservation de la nature
- 21 Membres UICN en Suisse (dont Canton de Vaud) et Comité National
- Accès à un réseau d'expertise unique
- Renforcement du réseau des ONG du domaine environnemental du Canton
- Prochaine candidature: 30 Juin, pour décision du Conseil d'ici fin Septembre
- Cotisations: CHF 7,430 / an



Un monde
juste
qui
valorise
et
conserve
la nature

8





NOUS SERIONS HEUREUX D'ACCUEILLIR LE
CANTON DE GENEVE COMME MEMBRE DE L'UICN AU
PROCHAIN CONGRES MONDIAL DE LA NATURE